BRIEF FOR ACTION

Regions4 Sustainable Development

REGIONSADAPT

Scottish Government
Riaghaltas na h-Alba

Pertes et préjudices au niveau infranational

Transformer les défis en actions pour des communautés durables

Une session d'apprentissage pour les communautés de pratique RegionsAdapt.

Pertes et préjudices au niveau infranational : Transformer les défis en actions pour des communautés durables.

Introduction

Le 24 avril 2025, Regions4 et le Gouvernement écossais ont organisé une session de la communauté de pratique RegionsAdapt axée sur les pertes et préjudices au niveau infranational. Cette session a mis en exergue les initiatives déjà entreprises par les gouvernements régionaux et locaux concernant les pertes et préjudices (L&D), illustrées par des exemples provenant d'Écosse, de Wallonie, de GiveDirectly et de C40 Cities. Des participants tels que les provinces de Gauteng et du Québec ont également partagé leurs expériences. CGLU a conclu la session en plaidant pour une approche de justice climatique et une implication accrue des gouvernements locaux dans les réponses mondiales.

Contexte

L'Accord de Paris établit trois piliers de l'action climatique : *l'atténuation* (réduction des émissions), *l'adaptation* (préparation aux impacts climatiques) et les *pertes et préjudices* (prise en compte des impacts qui n'ont pu, ou ne pouront être évités ou atténués par l'atténuation ou l'adaptation). Les pertes et préjudices englobent à la fois les pertes économiques (par exemple, les infrastructures endommagées) et les préjudices non économiques (par exemple, les déplacements, la perte culturelle, l'érosion des moyens de subsistance). Face à l'aggravation des impacts climatiques, les gouvernments infranationaux s se trouvent en première ligne, mais demeurent sous-représentées dans les discussions mondiales sur les pertes et préjudices, tout en rencontrant des obstacles au financement.

La création du Fonds pour les pertes et préjudices lors de la COP27, après des décennies de plaidoyer, a constitué une étape cruciale. Son opérationnalisation lors de la COP28, avec un accès direct aux acteurs infranationaux et un hébergement sous l'égide de la Banque mondiale, a marqué une avancée significative. Le fonds est désormais en phase de démarrage, acceptant des contributions au lieu de simples promesses de dons.

Actuellement, les 768 millions de dollars engagés par 27 contributeurs au fonds demeurent insuffisants. Au cours de sa première phase, 250 millions de dollars seront alloués sous forme de subventions à 20 à 25 pays, avec des montants variant de 5 à 20 millions de livres sterling, dont au moins la moitié sera destinée aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés. Néanmoins, des questions essentielles persistent concernant la reconstitution à long terme, les mécanismes d'accès et l'efficacité de la distribution des fonds aux communautés sur le terrain.

>> Pour des mises à jour et des analyses sur les négociations relatives aux pertes et aux préjudices, veuillez consulter le site web de la Loss and Damage Collaboration ainsi que leur rapport de la COP29.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- **Les pertes et préjudices en tant que troisième pilier :** Reconnaître les pertes et préjudices comme un pilier fondamental et distinct de la politique climatique, aux côtés de l'atténuation et de l'adaptation. Bien que des chevauchements puissent se produire dans des situations telles que les déplacements planifiés ou les impacts à évolution lente, le financement doit demeurer complémentaire et ne pas diluer les efforts d'adaptation.

- **Renforcer et financer directement les gouvernements infranationaux :** impliquer les gouvernements locaux et régionaux dans la prise de décision et la conception des interventions en cas de pertes et de préjudices. S'assurer que le Fonds L&D offre un soutien ciblé à ces gouvernments et à leurs communautés pour mettre en œuvre des actions locales efficaces.

- **Privilégier un financement flexible et accessible :** se focaliser sur les mécanismes reposant sur des subventions publiques ou des transferts monétaires directs afin d'habiliter les communautés, la société civile et les autorités locales à assurer des réponses rapides et efficaces.

- **Traiter les pertes non économiques :** reconnaître et financer les pertes non économiques, telles que le patrimoine culturel, la santé mentale et la biodiversité, en les intégrant dans les cadres de pertes et de préjudices.

- **Privilégier les approches communautaires et inclusives :** concevoir des solutions aux pertes et préjudices qui soient centrées sur la communauté, sensibles aux enjeux de genre et ancrées dans les besoins des populations vulnérables et marginalisées. Les réponses doivent être holistiques et adaptées au contexte. Les pertes et préjudices doivent être perçus comme une opportunité pour la justice climatique.

- **Promouvoir le renforcement des capacités et la coopération :** renforcer les compétences locales en matière de collecte de données et de cartographie des risques, tout en favorisant l'apprentissage entre pairs afin de mettre à l'échelle les innovations locales et d'améliorer les réponses collectives aux impacts climatiques.

Perspectives du leadership infranational sur les pertes et préjudices

Écosse (Royaume-Uni)

Katie Miller et Keith Mackey, de l'équipe travaillant sur la justice climatique au sein du gouvernement écossais, ont présenté le rôle pionnier de l'Écosse dans la lutte contre les pertes et préjudices (L&D). En tant que premier gouvernement à s'engager explicitement à financer la lutte contre les L&D lors de la COP26, l'Écosse a depuis mobilisé 10 millions de livres sterling pour soutenir diverses initiatives axées sur les préjudices économiques (tels que le logement et les moyens de subsistance) et non économiques (comme le patrimoine culturel et la santé mentale), guidées par les principes de justice climatique.

Les projets clés comprenaient un soutien aux communautés au Malawi après plusieurs cyclones dévastateurs, y compris des transferts monétaires directs via GiveDirectly (1 million de livres sterling), les micro-subventions en collaboration avec le Fonds d'aide internationale catholique écossais (800 000 livres sterling), les financements d'urgence prenant en compte les questions de genre dans des pays tels que le Pakistan, le Kenya, l'Éthiopie et la Zambie (1 million de livres sterling), ainsi que le soutien à C40 Cities pour mettre en œuvre une action climatique inclusive dans les pays du Sud (1 million de livres sterling). Un programme en cours avec le Climate Justice Resilience Fund (5 millions de livres sterling) se concentre sur les pertes non économiques, en mettant l'accent sur une forte inclusion communautaire et de genre.

L'Écosse participe également à préciser la définition et la mesure des pertes et préjudices, assurant ainsi la transparence du financement de l'adaptation et évitant les doubles comptages. Ses programmes ont pour objectif de renforcer le suivi des réussites, en particulier en ce qui concerne les impacts intangibles.

Les enseignements majeurs issus de l'expérience écossaise mettent en exergue l'importance des réponses tant locales que globales, intégrant infrastructures, soutien financier et social, et restauration des écosystèmes. Leur expérience démontre que les mécanismes de financement direct – en particulier les transferts monétaires – ainsi que les investissements à long terme peuvent engendrer des effets transformateurs, bien qu'il soit parfois ardu de tracer une ligne de démarcation nette entre adaptation et pertes et préjudices.

Dans le cadre de la COP30, l'Écosse soutient un accès direct aux subventions pour les communautés locales via le Fonds pour les pertes et préjudices.

>> Découvrez la présentation de l'Écosse et le rapport 2023 Practical Action for Adressing Loss and Damage.

Wallonie (Belgique)

Olivier Parks, représentant l'Agence wallonne de l'Air et du Climat, et Géraldine Pegoff, de l'APEFE, ont exposé l'engagement structuré et fondé de la Wallonie en faveur du financement international de la lutte contre le changement climatique. Conformément à l'accord de partage des charges nationales en vigueur en Belgique, la Région wallonne s'est engagée à verser 52 millions d'euros entre 2021 et 2024. Ses principes directeurs sont explicites : privilégier les financements publics par rapport aux financements privés, accorder exclusivement des aides plutôt que des prêts, équilibrer le soutien entre l'atténuation, l'adaptation et, de plus en plus, les pertes et préjudices, ainsi qu'harmoniser son soutien entre fonds multilatéraux et projets bilatéraux, en combinant des approches descendantes et ascendantes.

La Wallonie a commencé à s'engager dans le financement multilatéral L&D peu après la COP26, devenant l'une des premières régions à contribuer au Fonds conjoint multidonateurs CVF & V20 pour les pertes et préjudices, avec une promesse initiale d'un million d'euros, portée depuis à 4,85 millions d'euros. Ces contributions sont complémentaires et soigneusement comptabilisées afin d'éviter tout double comptage avec d'autres financements climatiques. Elles sont allouées à des projets de petite envergure (généralement compris entre 25 000 et 50 000 dollars) et accessibles localement dans des pays très vulnérables tels que le Ghana et les îles du Pacifique. La Wallonie s'est également engagée à verser 2 millions d'euros au nouveau Fonds des Nations Unies pour les pertes et préjudices.

Sur le plan bilatéral, la Wallonie a initié des projets centrés sur les pertes et préjudices non économiques, visant à atténuer les impacts à évolution lente tels que l'élévation du niveau de la mer au Burundi (410 000 €) et l'érosion des sols au Sénégal (660 000 €). Un colloque se déroulera à Dakar l'année prochaine pour examiner les thèmes clés découlant de ces initiatives, notamment la préservation du patrimoine naturel et culturel.

Le modèle wallon met en évidence l'importance de diversifier les sources de financement, d'une forte appropriation locale et d'un financement adapté aux besoins réels des communautés.

>>> Découvrez la présentation wallonne.

Pertes et préjudices à l'échelle locale

Renforcer les communautés par un soutien direct : le modèle GiveDirectly au Malawi

Yvonne Murindiwa, représentante de GiveDirectly au Malawi, a mis en avant l'impact transformateur des transferts monétaires directs pour atténuer les pertes et les préjudices économiques et non économiques. Depuis 2019, GiveDirectly a distribué plus de 93 millions de dollars à plus de 200 000 bénéficiaires dans 11 districts et quatre villes.

À la suite du cyclone Freddy de 2023, qui a déplacé plus d'un demi-million de personnes, GiveDirectly s'est associé aux gouvernements écossais et malawite pour distribuer 750 dollars par virement mobile aux ménages affectés. Les bénéficiaires ont utilisé ces fonds pour reconstruire leurs habitations, acquérir du bétail, investir dans des entreprises et retrouver un sentiment de contrôle et de dignité. Cette approche a conféré le pouvoir de décision directement aux personnes touchées, leur permettant de se rétablir de manière significative et appropriée.

Les gouvernments infranationaux ont exercé un rôle essentiel en offrant des infrastructures et des services complémentaires, tels que des terrains, des cartes d'identité, des forages et des établissements scolaires. Leur engagement a mis en lumière le potentiel distinct des autorités territoriales à diriger, coordonner et innover pour déployer des réponses efficaces et adaptables, même dans des contextes de ressources restreintes.

GiveDirectly a développé un concept pour diriger une approche similaire au Mozambique et recherche des partenaires désireux de soutenir et d'élargir ce travail.

>> Regardez la vidéo diffusée lors de la session.

>> Découvrez la présentation de GiveDirectly.

Photo : GiveDirectem

C40 sur les pertes et préjudices : enjeux et innovations urbaines

Comme présenté par Jazmin Burgess, C40 est un réseau mondial regroupant 97 mégapoles qui se positionne à l'avant-garde de l'intégration des perspectives urbaines et infranationales dans la gestion des pertes et préjudices. De nombreuses villes membres, en particulier dans les pays du Sud, ont signalé que les pertes et préjudices représentent un angle mort croissant, notamment pour les populations vulnérables et les travailleurs informels. Grâce à son programme d'Action climatique inclusive (ICA) et à son fonds ICA dédié, C40 soutient directement les villes dans l'élaboration de réponses climatiques équitables, inclusives et centrées sur la communauté, qui s'attaquent à la fois aux injustices existantes et aux risques climatiques émergents.

Piloter l'action locale

Comme l'a souligné Silvia Marcon, dans plusieurs villes africaines, C40 a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de réponses localisées et équitables face aux pertes et préjudices. À Accra, un système d'assurance sociale novateur protège désormais les travailleurs informels du secteur des déchets contre les chocs climatiques et les pertes économiques, la ville agissant en tant qu'intermédiaire entre l'assureur et les associations de travailleurs. Addis-Abeba et Freetown ont instauré des programmes sur mesure pour soutenir les femmes évoluant dans les secteurs informel et de plein air, en se concentrant sur des enjeux tels que les vagues de chaleur, les perturbations de revenus et les obstacles spécifiques au genre. À Dar es Salaam, les initiatives axées sur la gestion participative des déchets ont entraîné une augmentation de 30 % des revenus des coopératives, et le développement d'une boîte à outils de mobilisation communautaire contribue désormais à étendre l'action inclusive à l'ensemble de la ville.

Apprentissage collaboratif et engagement régional

C40 encourage également l'apprentissage entre pairs, offrant aux villes un espace d'échange d'expériences et de solutions. Un récent atelier à Addis-Abeba a rassemblé 27 délégués pour renforcer les stratégies locales et les capacités collectives, illustrant ainsi la puissance de la collaboration Sud-Sud. À Accra, cette coopération s'est étendue à l'échelle régionale, où les enseignements tirés de l'expérience urbaine ont contribué à éclairer une planification territoriale plus globale, démontrant comment les gouvernements régionaux peuvent déployer des modèles urbains efficaces et permettre à un plus grand nombre de villes de prendre l'initiative en matière de pertes et de préjudices.

Diplomatie et leadership avisé

Comme l'a souligné Giovanni Pagani, C40 s'est engagé à sensibiliser le public aux pertes et préjudices urbains tout en formulant dix recommandations à l'échelle mondiale, ancrant ainsi le plaidoyer dans des actions concrètes au niveau des villes. En recensant plus de 30 exemples – allant des mesures préventives aux interventions réactives, en passant par l'utilisation des données et l'engagement citoyen – C40 a démontré que les villes s'attaquent déjà aux pertes et préjudices, même si elles ne les désignent pas toujours de cette manière.

En collaboration avec le gouvernement écossais et le Mayors Migration Council, C40 a également mis en exergue des problématiques souvent ignorées en fournissant des données et des analyses urbaines sur les migrations climatiques internes dans divers pays du Sud.

Dans les forums de la CCNUCC, C40 poursuit sa collaboration avec ses partenaires LGMA, notamment Regions4 et CGLU, afin de favoriser une reconnaissance accrue des villes, un accès direct au financement et une gouvernance plus inclusive. Malgré des avancées, un plaidoyer constant demeure crucial pour assurer l'intégration complète des communautés urbaines dans les réponses mondiales aux pertes et préjudices.

Explorez la présentation du C40 pour accéder à des liens vers une multitude de ressources et d'histoires essentielles concernant les pertes et préjudices urbains.

Dialogue ouvert

Programme de travail sur les pertes et préjudices en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud met en place un programme national de gestion des pertes et des préjudices, avec une mobilisation significative à divers niveaux, incluant des provinces telles que le Gauteng. Ce programme repose sur trois piliers :

1. **Cadre de recherche et de politique** – orienter les évaluations d'impact climatique, y compris le suivi, l'évaluation, la collecte de données, la transparence, la justice climatique, les pertes non économiques, la coopération internationale et la gestion des catastrophes.
2. **Système de suivi et d'évaluation** – élaboration d'une plateforme centralisée pour monitorer les pertes économiques et non économiques (sociales, culturelles, intangibles).
3. **Mécanismes financiers** – recourir à des ateliers participatifs pour établir les pertes et les préjudices, identifier les sources de financement (y compris le Fonds pour les pertes et les préjudices) et examiner des outils novateurs tels que les obligations vertes et les obligations de catastrophe, ainsi que l'engagement du secteur privé.

Bien qu'elle soit encore à ses débuts, l'initiative illustre comment une action coordonnée à divers niveaux peut renforcer la résilience climatique. >> *Lire la suite*

Programme de coopération internationale en matière de climat du Québec

Le Québec (Canada) a partagé les enseignements issus de son action de coopération internationale de longue date, en particulier en Afrique francophone et dans les Caraïbes. Depuis 2016, il a financé plus de 65 projets axés sur la résilience et le transfert de technologies, pour un montant total de 50 millions de dollars canadiens. Un point clé soulevé concernait la frontière floue entre la résilience et les interventions relatives aux pertes et préjudices. Cela a suscité une réflexion sur la manière dont les acteurs infranationaux abordent peut-être déjà les pertes et préjudices, même sans les qualifier explicitement comme tels. >> *Lire la suite*

Remarques conclusives

Remarques finales

Dans son discours de clôture, Pablo Mariani a souligné que les pertes et préjudices représentent un enjeu profondément politique, intrinsèquement lié aux inégalités et aux injustices historiques, et ne se limitent pas à un simple défi financier ou technique. Il a plaidé en faveur d'un financement climatique supplémentaire et d'une appréhension des pertes et préjudices comme un moyen d'atteindre la justice climatique, les gouvernments locaux et régionaux étant au centre de la planification et de la mise en œuvre.

Mariani a souligné l'importance de prendre en compte les pertes non économiques, les impacts à long terme et le rôle des gouvernements régionaux dans le maintien des liens entre les zones rurales et urbaines. Il a insisté sur la nécessité des données, notamment sur le rôle des gouvernements régionaux en tant que responsables de la mise en œuvre des systèmes territoriaux de suivi des pertes et préjudices, ainsi que sur l'exigence que le Fonds pour les pertes et préjudices soit non seulement opérationnel, mais également cogéré par les acteurs locaux et nationaux, y compris régionaux.

Dans la perspective de la COP30, Mariani a affirmé que les pertes et préjudices doivent être considérés comme le troisième pilier de l'action climatique, soulignant que ces enjeux ne se limitent pas à une simple question d'indemnisation, mais englobent également la régénération et la reconstruction des territoires, en mettant l'accent sur la justice pour tous. >> *Consulter le document de positionnement de CGLU sur les pertes et préjudices.*

> ***Les pertes et les préjudices constituent le silence qui nous permet d'apercevoir ce qui a été détruit et de déterminer comment le restaurer. Cela révèle non seulement ce que nous avons perdu, mais également le monde pour lequel nous sommes encore disposés à lutter. (...) Nous avons besoin d'un système qui place l'entraide et la coopération au cœur des principes de gouvernance, plutôt que de les considérer comme des éléments secondaires.***
>
> *Pablo Mariani, Directeur de la Transition Écologique à CGLU*

Vous avez raté la séance ? Explorez l'enregistrement et la présentation ici.

À PROPOS DE CE BRIEF POUR ACTION

Ce dossier d'action s'inscrit dans une série destinée à informer les membres de Regions4 et de RegionsAdapt des résultats clés et des recommandations découlant des recherches de Regions4 ainsi que des sessions de la communauté de pratique.

RegionsAdapt est l'initiative climatique de Regions4, réunissant plus de 80 gouvernements régionaux. Elle stimule l'ambition et l'action en matière d'adaptation climatique en facilitant l'accès aux dernières innovations, outils et meilleures pratiques à l'échelle régionale. La communauté de pratique RegionsAdapt offre aux gouvernements régionaux un espace d'échange d'expertise, d'apprentissage mutuel, de discussion et de participation à une série de sessions d'apprentissage sur des sujets spécifiques liés à l'adaptation, afin de les aider à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs politiques et activités d'adaptation.

Pour de plus amples informations concernant l'initiative, veuillez consulter : https://regions4.org/regionsadapt/

Suivez Regions4 sur LinkedIn : www.linkedin.com/company/regions4

Auteurs : Secrétariat de Regions4 Date : mai 2025

Cette communauté de pratique a été coorganisée avec le gouvernement écossais. Les sessions et le matériel de la communauté de pratique RegionsAdapt bénéficient du soutien du gouvernement du Québec.